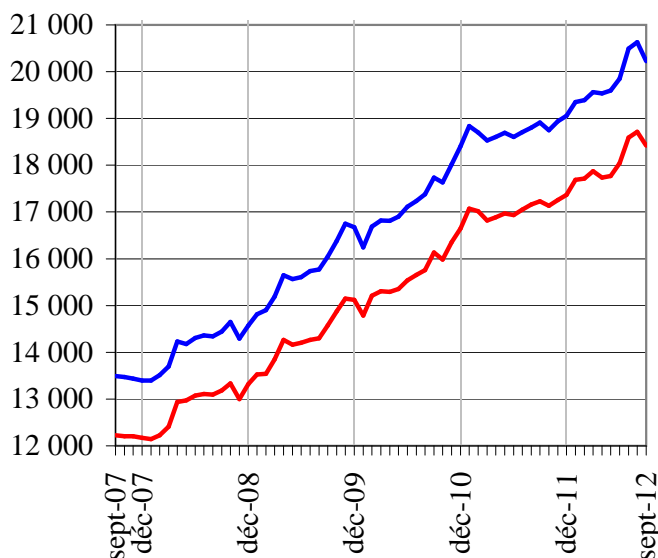




DIECCTE de Guyane

DR Pôle emploi de Guyane

**DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES
PAR PÔLE EMPLOI EN GUYANE EN SEPTEMBRE 2012**



demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
catégories A et A,B,C (cvs)

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 18 418 en Guyane fin septembre 2012. Ce nombre diminue de 1,6 % par rapport au mois d'août (soit -296 demandeurs inscrits). Sur un an, il augmente de 6,9 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A augmente de 1,4 % par rapport à la fin du mois d'août 2012 (+9,7 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A, B et C s'établit à 20 230 en Guyane fin septembre 2012. Ce nombre diminue de 1,9 % par rapport au mois d'août (soit -398 demandeurs inscrits). Sur un an, il augmente de 6,9 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A, B et C augmente de 0,4 % par rapport à la fin du mois d'août 2012 (+8,1 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A et A, B, C

Données CVS	septembre	août	septembre	variation	variation
	2011	2012	2012	sur un mois	sur un an
Région Guyane					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	17 228	18 714	18 418	-1,6 %	6,9 %
Catégories B et C (actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite)	1 688	1 914	1 811	-5,4 %	7,3 %
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	18 915	20 628	20 230	-1,9 %	6,9 %
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	314	398	430	8,0 %	37,1 %
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	820	786	758	-3,6 %	-7,6 %
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	20 049	21 812	21 418	-1,8 %	6,8 %

Pour mémoire :

France entière (CVS-CJO) milliers

Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3 013,7	3 259,2	3 306,2	1,4 %	9,7 %
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 437,1	4 776,8	4 797,2	0,4 %	8,1 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs Guyane: Direccte

* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)... L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 10 à 12.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

En Guyane, au mois de septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 1,6 % soit 296 demandeurs d'emploi en moins.

Pour les hommes, ce nombre diminue de 2,4 % (+3,6 % sur un an) ; il diminue aussi pour les femmes de 1,1 % (+9,2 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans diminue de 0,4 % (+9,2 % sur un an).

Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans, ce nombre diminue à 2,2 % (+4,5 % sur un an).

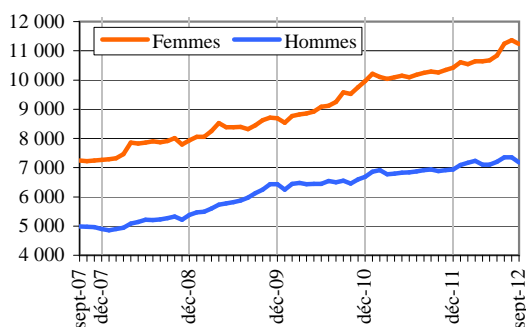
Le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus diminue de 0,3 % (+14,6 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

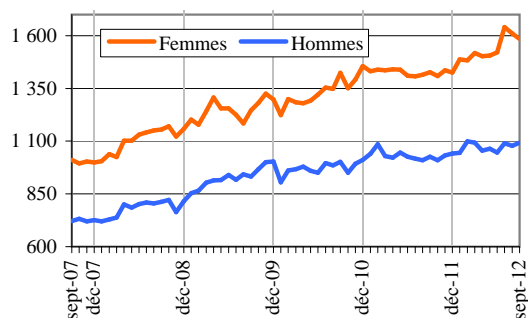
<i>Données CVS</i>	septembre 2011	août 2012	septembre 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Guyane					
Hommes	6 933	7 355	7 182	-2,4 %	3,6 %
Femmes	10 295	11 359	11 237	-1,1 %	9,2 %
Moins de 25 ans	2 453	2 688	2 678	-0,4 %	9,2 %
Entre 25 et 49 ans	11 798	12 601	12 328	-2,2 %	4,5 %
50 ans et plus	2 977	3 424	3 413	-0,3 %	14,6 %
Hommes de moins de 25 ans	1 026	1 078	1 093	1,4 %	6,5 %
Hommes de 25 à 49 ans	4 415	4 576	4 395	-3,9 %	-0,5 %
Hommes de 50 ans et plus	1 492	1 701	1 694	-0,4 %	13,5 %
Femmes de moins de 25 ans	1 427	1 611	1 585	-1,6 %	11,0 %
Femmes de 25 à 49 ans	7 383	8 026	7 933	-1,2 %	7,5 %
Femmes de 50 ans et plus	1 485	1 723	1 719	-0,2 %	15,8 %
Ensemble de la catégorie A	17 228	18 714	18 418	-1,6 %	6,9 %

Sources : Pôle emploi - DARES / calcul CVS Guyane : DIECCTE ESE

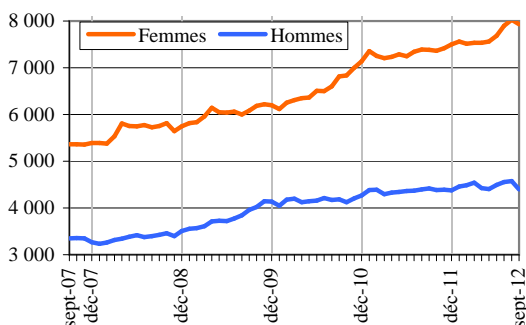
par sexe (cvs)



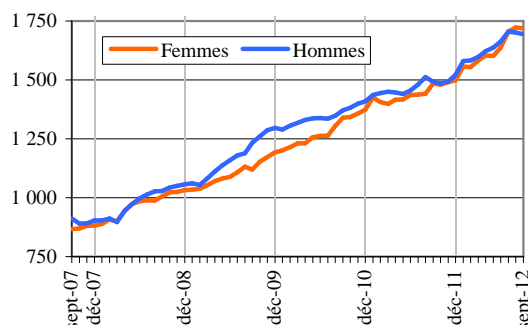
moins de 25 ans (cvs)



entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A, B et C

En Guyane, au mois de septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C diminue de 1,9 % soit 398 demandeurs d'emploi en moins.

Pour les hommes, ce nombre diminue de 2,8 % (+4,0 % sur un an) ; il diminue aussi pour les femmes de 1,4 % (+8,9 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C de moins de 25 ans diminue de 1,9 % (+8,4 % sur un an).

Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans, ce nombre diminue de 2,4 % (+5,0 % sur un an).

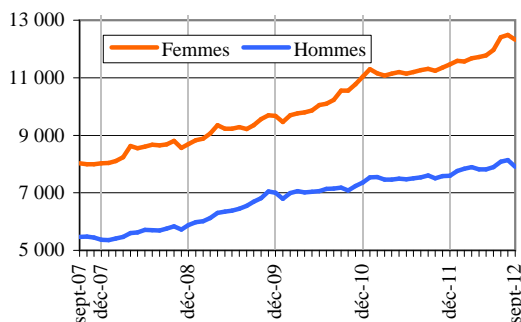
Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus diminue de 0,3 % (+13,5 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A, B et C

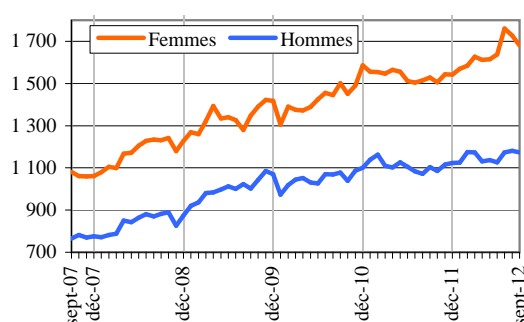
<i>Données CVS</i>	septembre 2011	août 2012	septembre 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Guyane					
Hommes	7 602	8 136	7 908	-2,8 %	4,0 %
Femmes	11 313	12 492	12 322	-1,4 %	8,9 %
Moins de 25 ans	2 631	2 909	2 853	-1,9 %	8,4 %
Entre 25 et 49 ans	13 011	13 992	13 662	-2,4 %	5,0 %
50 ans et plus	3 273	3 728	3 715	-0,3 %	13,5 %
Hommes de moins de 25 ans	1 104	1 181	1 173	-0,7 %	6,3 %
Hommes de 25 à 49 ans	4 871	5 121	4 911	-4,1 %	0,8 %
Hommes de 50 ans et plus	1 628	1 834	1 823	-0,6 %	12,0 %
Femmes de moins de 25 ans	1 528	1 727	1 680	-2,8 %	9,9 %
Femmes de 25 à 49 ans	8 140	8 871	8 750	-1,4 %	7,5 %
Femmes de 50 ans et plus	1 645	1 894	1 892	-0,1 %	15,0 %
Ensemble de la catégorie A	18 915	20 628	20 230	-1,9 %	6,9 %

Sources : Pôle emploi - DARES / calcul CVS Guyane : DIECCTE ESE

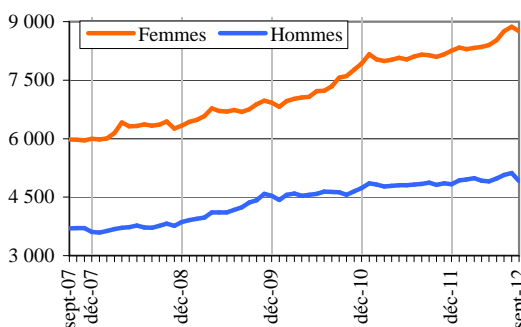
par sexe (cvs)



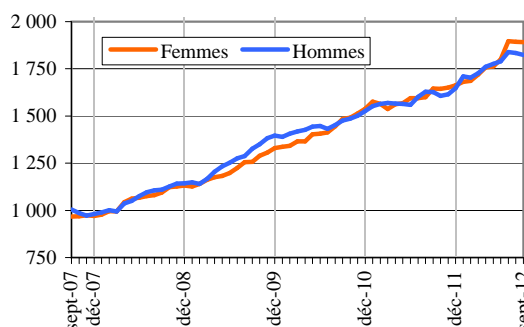
moins de 25 ans (cvs)



entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

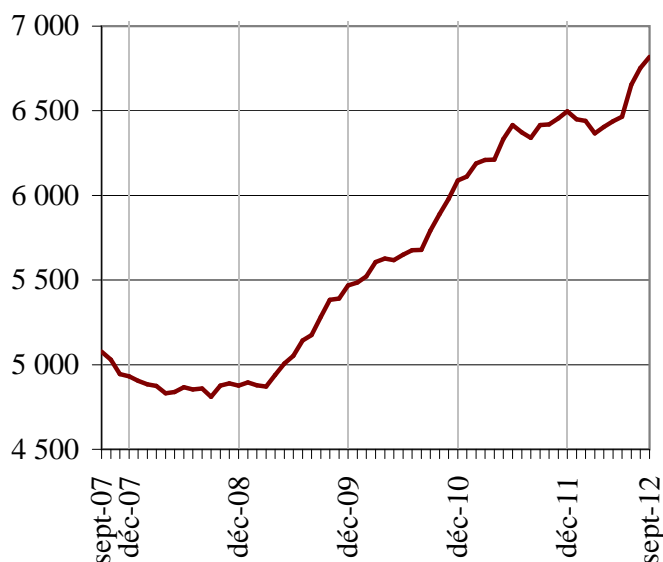
En Guyane, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C depuis un an ou plus augmente de 6,3 % sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de 7,3 % sur un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi

Données CVS	septembre 2011	août 2012	septembre 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Guyane					
Moins de 1 an	12 501	13 876	13 412	-3,3 %	7,3 %
Plus d'un an	6 415	6 752	6 818	1,0 %	6,3 %
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	33,9 %	32,7 %	33,7 %	+1,0 pt	-0,2 pt
France entière (CVS-CJO) (unité en milliers)					
Demandeurs d'emploi de longue durée	1 723,5	1 870,4	1 892,8	1,2 %	9,8 %
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	38,8 %	39,2 %	39,5 %	+0,3 pt	+0,7 pt

Source : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DRTEFP Guyane / SEPES, Dares.

demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus
(données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Guyane, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C diminuent au cours des trois derniers mois de 3,7 % en moyenne glissante sur six mois. Les entrées pour fin de contrats à durée déterminée diminuent de 12,0 % ; les fins de mission d'intérim augmentent de 0,4 % ; celles pour licenciement économique diminuent de 45,2 % ; les autres licenciements diminuent de 2,4 % ; les démissions sont stables à -0,1 % ; les premières entrées augmentent de 2,6 % ; les reprises d'activité augmentent de 8,5 % ; enfin, les autres cas représentent 62 % des entrées et diminuent de 2,7 %.

Les sorties de catégories A, B et C diminuent en Guyane, au cours des trois derniers mois, de 6,7 % en moyenne glissante sur six mois. Les sorties pour reprise d'emploi déclarées diminuent de 9,0 % ; les entrées en stage diminuent de 33,8 % ; les arrêts de recherche d'emploi augmentent de 4,0 % ; les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation représentent 57 % des sorties et diminuent de 7,9 % ; les radiations administratives diminuent de 15,3 % ; enfin les autres cas augmentent de 4,6 %.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B et C)

Données CVS	septembre		août		septembre		répartition		variation		variation	
	2011	2012	2012	2012	des motifs	en %	trimestrielle sur six	mois glissants(1)	annuelle sur six	mois glissants(2)	effectifs et %	
Guyane												
Fins de contrat à durée déterminée	441	458	345	14,5 %	-12,0 %	-9,8 %						
Fins de missions d'intérim	38	65	36	1,5 %	0,4 %	33,1 %						
Licenciements économiques (3)	40	25	16	0,7 %	-45,2 %	-39,1 %						
Autres licenciements	73	95	95	4,0 %	-2,4 %	6,4 %						
Démissions	48	60	70	2,9 %	-0,1 %	7,1 %						
Premières entrées	320	354	293	12,3 %	2,6 %	-4,4 %						
Reprises d'activité	48	66	60	2,5 %	8,5 %	41,9 %						
Autres cas	2 061	1 743	1 472	61,7 %	-2,7 %	-13,0 %						
Ensemble	3 068	2 865	2 386	100,0 %	-3,7 %	-9,5 %						

Pour mémoire :

	septembre	août	septembre	variation	variation
	2011	2012	2012	trimestrielle sur trois	annuelle sur trois
				mois glissants(4)	mois glissants(5)
Guyane (CVS)	3 068	2 865	2 386	-2,2 %	-10,9 %
France entière (CVS-CJO) milliers	515,9	503,6	506,1	-0,7 %	0,3 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	septembre		août		septembre		répartition		variation		variation	
	2011	2012	2012	des motifs	en %	trimestrielle sur six	mois glissants(1)	annuelle sur six	mois glissants (2)	Effectifs et %		
Guyane												
Reprises d'emploi déclarées	202	258	163	6,5 %	-9,0 %	-12,3 %						
Entrées en stage	45	44	70	2,8 %	-33,8 %	36,0 %						
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite...)	67	62	44	1,8 %	4,0 %	-8,4 %						
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	1 517	1 433	1 428	57,1 %	-7,9 %	-10,9 %						
Radiations administratives	421	229	109	4,4 %	-15,3 %	-46,4 %						
Autres cas	629	689	685	27,4 %	4,6 %	2,6 %						
Ensemble	2 882	2 716	2 499	100,0 %	-6,7 %	-11,5 %						

Pour mémoire :

	septembre	août	septembre	variation	variation
	2011	2012	2012	trimestrielle sur trois	annuelle sur trois
				mois glissants(4)	mois glissants(5)
Guyane (CVS)	2 882	2 716	2 499	-6,2 %	-14,0 %
France entière (CVS-CJO) milliers	480,6	457,6	483,4	-3,3 %	-3,2 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

(1) : Evolution sur les trois derniers mois de la moyenne glissante sur six mois (2) : Evolution sur les six derniers mois par rapport aux mêmes six mois de l'année précédente (3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP, de CTP (4) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (5) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Guyane, au mois de septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 6 489 (soit 34,3 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C et ayant un droit payable au RSA est de 6 845 (soit 32,9 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 788 au mois de septembre 2012 (soit 24,3 % des entrées en catégories A, B et C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B et C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 749 au mois de septembre 2012 (soit 24,6 % des sorties de catégories A, B et C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs et %</i>	
	août 2012	septembre 2012
Guyane		
Catégorie A	6 576	6 489
Catégorie B	137	178
Catégorie C	183	178
Catégories A, B, C	6 896	6 845
Catégorie D	65	70
Catégorie E	199	192
Catégories A, B, C, D, E	7 160	7 107
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	34,9 %	34,3 %
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	33,5 %	32,9 %
<i>Pour mémoire :</i>		
France métropolitaine %		
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	17,9 %	17,8 %
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	15,3 %	15,0 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs et %</i>	
	août 2012	septembre 2012
Guyane		
Demandeurs d'emploi en catégorie A		
RSA socle seul	5988	5934
RSA socle et activité	231	200
RSA activité seul	357	355
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C		
RSA socle seul	6072	6033
RSA socle et activité	302	280
RSA activité seul	522	532

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. * définitions consultables dans l'encadré 1 en annexe

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs et %</i>	
	août 2012	septembre 2012
Guyane		
Entrées		
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	786	788
Part dans l'ensemble des entrées	26,2 %	24,3 %
Sorties		
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	658	749
Part dans l'ensemble des sorties	25,3 %	24,6 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de 6,1 % au cours des trois derniers mois, en moyenne glissante sur 6 mois. Les offres d'emploi non durables diminuent de 5,1 % ; les offres d'emploi durables diminuent, elles, de 7,0 %.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>				<i>Effectifs et %</i>	
	septembre 2011	août 2012	septembre 2012	Variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	Variation annuelle sur six mois glissants (2)
Guyane					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	231	229	179	-7,0 %	4,2 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	279	295	303	-5,1 %	-1,4 %
Ensemble	510	525	482	-6,1 %	1,3 %
Pour mémoire :					
				Variation trimestrielle sur trois mois glissants(3)	Variation annuelle sur trois mois glissants (4)
Guyane					
Ensemble des offres collectées	510	525	482	-16,5 %	2,2 %
France métropolitaine (CVS-CJO) milliers					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	117,3	107,4	99,5	-2,4 %	-13,8 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	160,1	133,5	130,7	-7,9 %	-17,2 %
Ensemble	277,4	240,9	230,2	-5,6 %	-15,7 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

(1) : Evolution sur les trois derniers mois de la moyenne glissante sur six mois (2) : Evolution sur les six derniers mois par rapport aux mêmes six mois de l'année précédente (3) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (4) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

DONNEES BRUTES

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par catégorie

<i>Guyane</i>	septembre	août	septembre	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
catégorie A	17 698	18 852	18 928	6,9 %
Catégorie B	742	666	779	5,0 %
Catégorie C	1 001	1 068	1 089	8,8 %
Catégories A, B et C	19 441	20 586	20 796	7,0 %
Catégorie D	252	285	347	37,7 %
Catégorie E	841	802	782	-7,0 %

Source : Pôle emploi, DARES

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

<i>Guyane</i>	septembre	août	septembre	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
Hommes	7 051	7 329	7 304	3,6 %
Femmes	10 647	11 523	11 624	9,2 %
Moins de 25 ans	2 788	2 798	3 045	9,2 %
De 25 à 49 ans	11 993	12 668	12 536	4,5 %
50 ans et plus	2 917	3 386	3 347	14,7 %

Source : Pôle emploi, DARES

Inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi et sorties

<i>Guyane</i>	septembre	août	septembre	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
Total des inscriptions	4 138	2 995	3 244	-21,6 %
Total des sorties	3 458	2 599	3 041	-12,1 %

Source : Pôle emploi, DARES

Offres d'emploi enregistrées

<i>Guyane</i>	septembre	août	septembre	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
-Emplois durables (6 mois ou plus)	304	222	235	-22,7 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	281	247	304	8,2 %
Total	585	469	539	-7,9 %

Source : Pôle emploi, DARES

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à une convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

Depuis juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et du 1^{er} janvier 2011 dans les DOM est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.